

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022**  
**PROCÈS VERBAL**

- Approbation du compte-rendu de la précédente réunion de conseil municipal.
  
  - PLU
    - Le diagnostic a été présenté au conseil municipal le 8 septembre et aux personnes publiques associées le 27 septembre.
    - Le PLH (Plan Local d'Habitat) impose à la commune de créer un nombre de logements sociaux importants. Une réflexion est en cours avec GBA pour voir comment gérer au mieux cette obligation.
    - Les entreprises AQUACHRIS et l'Atelier des Sables ayant un projet d'extension, le conseil municipal a décidé d'engager une modification du PLU afin de créer des zones STECAL (Secteurs de Tailles et de Capacité d'Accueil Limitées), réservée aux entreprises. Une rencontre a eu lieu avec les 2 entreprises pour déterminer leurs besoins. S'agissant de l'entreprise AQUACHRIS, une demande sera déposée pour savoir s'il est nécessaire d'engager une enquête environnementale.
- R. GERGONDET a été chargé de monter le dossier de modification.

- Lotissement des Poêpes – Le conseil municipal autorise le maire à ester en justice.
  
- Rue du stade
  - Le projet modifié est présenté au conseil
  - Bruno RENOUD a rencontré la sté RICOM pour l'enfouissement des réseaux.
  - Le maire présente le diagnostic amiante et plomb de la maison Maître qui est susceptible d'être démolie. La présence d'amiante a été relevée dans la cuisine, la salle de bain, les wc (colle des faïences) et de plomb dans les peintures des menuiseries.

Cette démolition pourra être intégrée au marché si le conseil donne son accord.  
Une solution pourrait être proposée au comité de fleurissement pour le stockage des vieux papiers.

- Centre de secours
  - Le conseil donne son accord pour le renouvellement de la convention de mise à disposition d'oxygène médicinale
  - Suite à l'achat de vêtements de feu, une demande de subvention sera transmise au SDIS
  - Samuel DAUJAT est désigné correspondant incendie et secours
  - Poteaux incendie – 2 poteaux sont prévus au budget pour remplacement. 1 poteau est à changer à Corcelles et un autre à Malempan. 1 nouveau poteau serait à installer Route de Malafretaz. Des devis ont été demandés.
  - Mise à disposition d'un point d'eau incendie (PEI). Le lotissement des Coupées possède une réserve incendie dans une poche. Afin de la mettre à disposition en cas d'incendie, il est nécessaire de signer une convention entre la commune, qui a la compétence

incendie, et les propriétaires. Une rencontre sera prévue pour définir les termes de cette convention.

- Logements de la commune

- Logement au-dessus de la boulangerie. Les travaux étant terminés, le conseil décide de louer ce logement d'une superficie d'environ 150 m<sup>2</sup>, pour un loyer de 600 €, à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

- Le logement situé au-dessus de l'ancienne Mairie a été récupéré après expulsion des locataires. Des travaux seront nécessaires pour le rendre de nouveau habitable.

- Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, les bailleurs sont tenus de présenter un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) à chaque locataire. Il convient de prévoir ces travaux pour tous les logements. Le conseil décide, de faire réaliser dans un premier temps le diagnostic des logements situés au-dessus de la boulangerie et au-dessus de l'ancienne mairie.

- Réfection du chauffage dans les logements du Clos du Chenevier et de Curtil Baly. L'entreprise DELLIERE a été retenue pour un montant de 10 806,82 € HT. L'intervention devra être réalisée avant l'hiver.

- La poste

- ✓ Mr Philippe NEVEUX, horloger, a quitté le rez-de-chaussée du bâtiment, et exerce maintenant son activité à son domicile.

- ✓ Il est demandé au conseil de réfléchir sur le devenir de ce bâtiment ainsi que d'autres logements. Le coût d'entretien et de réhabilitation ainsi que les loyers impayés rendent la gestion difficile.

- Divers logements

- ✓ Le maire liste les impayés de loyer après une alerte de la DGFIP.

- ✓ Comme le stipule les baux de location, les loyers sont révisibles annuellement au mois de septembre et ils sont indexés sur l'indice de construction. Le maire informe le conseil d'une augmentation des loyers de 3,60 % pour les particuliers et de 5.10 % pour le Pôle Médical au 1<sup>er</sup> septembre.

- Tarifs de location de la vaisselle.

Une délibération est prise pour fixer le nouveau tarif de location de la cafetière à 10€.

- Subvention P'tit Resto

Le maire rappelle au conseil qu'une subvention d'un montant de 12 500 € est versée chaque année au P'tit resto. Elle correspond au coût du personnel chargé de la surveillance à midi. Le conseil municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 500 € au P'tit Resto pour compenser l'augmentation du prix des repas, qui subit une hausse de 14 cts. La subvention allouée par la commune permettra de ne pas répercuter la hausse du prix du repas aux familles.

Il sera demandé au P'tit Resto de communiquer le coût du personnel chargé de la surveillance.

- Compte-rendu des commissions

- Voirie

- ✓ Les travaux communautaires sont en cours

- ✓ Restitution de la compétence voirie à la commune : Une délibération du conseil communautaire sera prise pour le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Une convention sera mise en place avec GBA. Le Conseil Municipal décide d'adhérer aux deux groupements de commandes, pour l'achat des matériaux et pour la signalisation horizontale et verticale. L'assistance technique sera maintenue par GBA.

✓ Un courrier cosigné avec la CUMA sera transmis au service voirie du Département pour demander le traçage d'une ligne blanche sur la route départementale à l'entrée nord afin de limiter les dépassements devant la sortie de la Coopérative.

✓ Un état des lieux des panneaux signalétiques des commerçants et artisans, des équipements, des professions médicales a été effectué en vue de les mettre à jour.

➤ Affaires scolaires, communication

✓ Retour positif du forum des associations qui s'est tenu le 3 septembre à la salle multimédia.

✓ Compte-rendu de l'AG du sou des écoles. L'association se porte bien. Toutes les activités prévues à l'agenda ont pu être réalisées. L'association compte 22 membres actifs. La rentrée scolaire s'est bien passée, 172 élèves sont scolarisés à l'école publique.

Mme Michèle ALLARD a remplacé Bénédicte ROYER partie en retraite.

➤ Aménagement

✓ Centre de loisirs

- La réfection du sol a été effectuée.
- Installation d'une pompe à chaleur. Le conseil décide de retenir l'entreprise DENIAU pour un montant de travaux de 7 498 € HT.

✓ Vestiaires

- Le chantier avance normalement.
- La nouvelle consultation pour le préau engendre une dépense supplémentaire de 1 000 € pour l'étude de structure et 800 € pour l'ingénierie.

✓ Demande du comité des fêtes en vue des illuminations :

Le conseil a donné un avis favorable pour l'installation de 2 prises supplémentaires pour les illuminations et la réfection de 2 prises défectueuses.

Le comité des fêtes a de son côté décidé d'installer les illuminations 1 semaine plus tard et les enlever 1 semaine plus tôt afin d'économiser de l'énergie.

✓ Economie d'énergie

Il est décidé de mettre en place une commission énergie qui sera chargée d'étudier toute solution qui pourrait engendrer des économies d'énergie et d'eau.

➤ Social, petite enfance

✓ Présentation de la plaquette publicitaire pour la prestation Happy Mobil' destinée aux séniors afin d'apprendre à bien utiliser leur smartphone. 4 séances pour 8 personnes les lundis du 7 au 28 novembre, auront lieu en mairie. Inscription en mairie.

✓ Compte-rendu AG Sucre d'Orge, les effectifs de l'association sont stables. Des manifestations n'ont pas pu avoir lieu cette année à cause du COVID. A noter, Le dynamisme de l'équipe qui propose de nombreuses activités nouvelles.

✓ Compte-rendu AG P'tit Resto, 19 912 repas ont été servis. La situation financière s'améliore. Une attention particulière est portée sur le prix des repas par les membres de l'association.

➤ Patrimoine

Diverses remarques sur l'utilisation du gymnase ont été évoquées lors de l'AG du comité des fêtes (respect des sols, changement de chaussures, nettoyage, vêtements oubliés...).

Un problème d'accessibilité des toilettes pour les petits a été mentionné. Une réflexion à ce sujet va être menée.

La vidéosurveillance va être mise en route.

• Questions diverses

➤ Le conseil est informé de l'abandon du projet de laiterie pour diverses raisons économiques et conjoncturelles.

➤ Présentation d'un projet de construction sur le terrain attenant à la salle multimédia appartenant à la famille GOURARI. Ces constructions seraient destinées aux personnes âgées. Elles seraient composées au rez-de-chaussée de 3 chambres avec salle de bain et d'une grande pièce commune. L'étage serait réservé à la personne (ou famille) accueillante chargée de tout l'entretien et de l'encadrement ou accompagnement des résidents.

➤ Dossier de recours concernant les travaux des vestiaires : Me REFFAY ne pouvant assurer le suivi de cette affaire pour des raisons professionnelles, il a transmis le dossier au Cabinet CARNOT, avocat à LYON, en accord avec GROUPAMA.

➤ Le désherbage du terrain stabilisé a été effectué par les membres de l'amicale boules avant leur concours de pétanque. La commune apprécie vivement cette initiative.

➤ Passage des membres du jury de fleurissement de la Région mardi 30 août pour confirmer le label 2<sup>ème</sup> fleur. Le résultat sera connu en début d'année.

➤ Rencontre avec l'association DEVAS EVENEMENT qui propose une soirée dansante le 8 octobre à la salle multimédia. Le Conseil Municipal donne son accord.

➤ Compte-rendu des différentes AG et réunions

➤ Il est proposé d'intégrer le compte-rendu du CCAS dans le compte-rendu du conseil après accord des membres du CCAS.

Compte-rendu de diverses Assemblée Générales :

➤ AG JSP : 4 jeunes sont domiciliés à Foissiat.

➤ AG tennis

➤ AG chasse

➤ AG club 3<sup>ème</sup> âge

Le secrétaire,



Le maire,

